

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 30/2022

le 2 novembre 2022

Avenue du Clos-d'Aubonne – Procédures en cours et planification des travaux

10.03.02-2210-Comm30-Travaux-Clos-aubonne.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

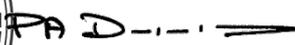
Lors de la séance du 12 mai dernier, votre Conseil a accepté le préavis N° 3/2022 octroyant un crédit de Fr. 2'525'000.- pour l'assainissement et la mise en séparatif de l'av. du Clos-d'Aubonne, ainsi que le renouvellement de la chaussée. Une nouvelle étude a immédiatement été entreprise pour adapter les aménagements de surface, conformément à l'amendement voté par votre Conseil. Ce projet est, par conséquent, soumis à une procédure complète selon la loi sur les routes (LRou) et est actuellement en examen préalable par les services cantonaux. Il fera ensuite l'objet d'une l'enquête publique. Durant le premier trimestre 2023, un préavis sera déposé auprès de votre Conseil pour valider le projet routier définitif et lever les éventuelles oppositions.

Compte tenu des modifications intervenues sur ce projet en surface, le planning des interventions a été adapté et prévoit désormais le démarrage des travaux préparatoires (déviations des collecteurs) au carrefour av. du Clos-d'Aubonne / av. de la Gare dès la mi-novembre 2022. A la fin janvier, les travaux souterrains débiteront par le secteur aval (côté av. des Alpes). Ainsi, les aménagements de surfaces seront réalisés une fois que ceux-ci auront été validés.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :

Sandra Glardon

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 10 octobre 2022

